



DOCUMENTS À FOURNIR LORS DE VOTRE INSCRIPTION

Les documents d'inscription doivent être dûment remplis lisiblement et signés.

1. Pour les ADULTES : (majeurs)

- Fiche d'inscription « Adultes »
- Remettre la partie à découper du questionnaire de santé (plus besoin d'ordonnance à la pratique du sport)

2. Pour les Enfants-Ados : (mineurs)

- Fiche d'inscription « Enfants-Ados »
- Remettre le questionnaire de santé (plus besoin d'ordonnance à la pratique du sport)
- La fiche de renseignements de l'enfant
- L'autorisation parentale

3. Photo ou ancienne carte d'adhérent(e)

4. Adhérent(e) résidant sur la commune de Grand-Quevilly

- Attestation de domicile à présenter
- Remettre le document « Quevilly Loisirs » - dispositif mairie pour toute inscription jusqu'en avril.

5. Adhérent(e) travaillant sur la commune de Grand-Quevilly

- Attestation d'employeur à présenter (tarif de l'abonnement sur la base de Grand Quevilly)

REDUCTIONS 10 %

L'adhérent(e) **demandeur d'emploi** ou **bénéficiaire du RSA** ou **lycéens/étudiants** ou **non imposable avant décote** (marge de 60 €) et sur présentation d'un justificatif, pourra bénéficier de 10% sur le tarif de base. Ces remises ne sont pas cumulables sauf pour 3 inscriptions d'une même famille figurant sur la même feuille d'imposition (sus -10 % sur le tarif de base).

AIDES ACCEPTÉES ET DOCUMENTS À FOURNIR

Pour chaque PASS, l'adhérent(e) doit établir un chèque de caution du montant du PASS

1. PASS JEUN 76 : (De 6 à 13 ans)

L'adhérent(e) doit fournir des attestations requises ARS (Allocation de Rentrée Scolaire) ou AEEH (Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé).

Le montant de l'aide maximum est de 50 % du montant de l'inscription annuelle dans des structures sportives + culturelles, avec possibilité de cumuler les deux.

Plafond par enfant :

30 € pour la première inscription dans une structure

20 € pour la seconde inscription dans une structure différente de la première

Soit une aide maximale de 50 € par an et par enfant.